Discussions concernant la recherche et les carrières scientifiques au Parlement de la FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Compte-rendu #77 - Séances des 23 et 25 novembre 2026

Commission de l'Education, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Question de la députée Dorothée De Rodder (PS) :

   « Menace sur le fonds Maribel destiné à la recherche scientifique »

Après les baisses des pensions et les économies réalisées dans les moyens de fonctionnement du FNRS, puis les menaces sur le précompte professionnel, les inquiétudes portent désormais sur une éventuelle modification, par le gouvernement fédéral, du fonds Maribel scientifique. Le FNRS bénéficiant directement du Maribel scientifique, cela pourrait avoir une incidence sur ses budgets.

Quel est le montant perçu annuellement par le FNRS pour le Maribel scientifique ? Combien de postes cela permet-il de financer ? Le ministre est-il en contact avec le niveau fédéral à ce sujet ?

Réponse de M. Boris Dilliès, ministre de la Recherche :

« Le Maribel scientifique représente effectivement un **budget très important** pour le secteur de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon les informations qui m'ont été communiquées par le FNRS, ce budget s'élevait à environ **22,5 millions d'euros en 2025.** Ce budget **permet de financer environ 100 mandats de chercheurs postdoctoraux et 280 mandats de doctorants, soit près de 20% de l'ensemble des chercheurs financés par le FNRS.** Les chercheurs financés par le Maribel scientifique représentent ainsi près de 30 % des chercheurs postdoctoraux et près de 25% des doctorants en cours de mandat. Les contrats sont conclus pour une durée de trois ans pour les chercheurs postdoctoraux et pour une durée de quatre ans pour les doctorants. Dès lors, une éventuelle suppression du Maribel scientifique ne produirait pleinement ses effets qu'au fur et à mesure de l'extinction des contrats en cours.

Nous avons effectivement eu vent d'informations préoccupantes liées aux discussions budgétaires fédérales, dont nous ne connaissons pas encore l'issue. À ce stade, aucune décision définitive n'a été prise et aucune modalité précise ne nous a été officiellement communiquée.

Je suis bien conscient des conséquences potentielles d'une modification du financement du Maribel scientifique sur la recherche en Fédération Wallonie Bruxelles. **Je continuerai à faire valoir l'importance de ce dispositif auprès des instances fédérales.**

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.

Le gouvernement fédéral fait face à des contraintes budgétaires. Nous savons combien il est compliqué de boucler les budgets à tous les niveaux de pouvoir. Je n'ai donc pas la prétention de préjuger de l'issue des arbitrages en cours. Pour autant, je veillerai à avertir le gouvernement fédéral des conséquences potentielles d'une modification du financement du Maribel scientifique sur la recherche et les chercheurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous pouvez compter sur moi pour rappeler l'importance de ce dispositif aux instances fédérales. »

⇨ *Source au Parlement de la FWB : https://archive.pfwb.be/1000000020e108f*

Séance plénière du Parlement

1. Question du député Gaëtan Van Goisdenhoven (MR) :

   « Un professeur de l'ULB perd ses charges à la suite de différentes prises de position »

« Après s'être exprimé sur des questions relatives à la laïcité et à la neutralité institutionnelle et après avoir organisé une conférence avec Nora Bussigny pour parler de radicalisme, **un professeur de l'Université libre de Bruxelles (ULB) s'est vu retirer ses charges de cours.** Une telle affaire pourrait mettre en lumière une intervention de nature politique, alors que la **liberté académique** est au cœur du projet de l'ULB. »

La ministre-présidente a-t-elle été informée de cette situation ? Comment le gouvernement peut-il aider à **garantir la liberté académique et la possibilité d'exprimer différentes points de vue au sein d'une université ?**

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« D'abord, je voudrais dire que le nombre de questions concernant l'ULB pourrait faire penser qu'il y a un dysfonctionnement structurel, mais il n'en est rien. **Je n'ai pas été avertie par l'ULB de la répartition des charges de cours en 2026-2027, pour la simple et bonne raison que les universités n'ont pas à me communiquer ces informations, qui relèvent de leur liberté académique.** C'est leur responsabilité d'organiser les cours et je n'ai absolument pas la capacité de décider qui est la bonne personne pour enseigner telle ou telle matière. Je pense d'ailleurs que je commettrais une faute politique si je m'exprimais plus avant sur cette situation. Du reste, l'ULB n'a pas à s'exprimer sur une situation concernant un enseignant en particulier. »

⇨ *Source au Parlement de la FWB : https://archive.pfwb.be/1000000020e10b1*

www.observatoire.fnrs.be

https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/

PhD·Data https://www.phddata.fnrs.be/

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.